

## GAM – Note d'information n°2 – Mars 2025

### Championnat de France Individuel – Qualification en optionnel – Précisions

- ✓ En optionnel, pour le championnat de France, la qualification est possible pour :
  - Les gymnastes de la catégorie Nationale A optionnel 16 ans et plus ;
  - Les gymnastes des catégories Nationale A 16 ans à 22 ans et plus non qualifiés dans celles-ci (sauf au saut).
  
- ✓ **Afin de faciliter la réalisation de la liste des qualifiés, il est demandé aux clubs d'identifier les gymnastes des catégories Nationale A 16 ans à 22 ans et plus prêts à concourir en optionnel dans le cas où ils ne seraient pas qualifiés sur le concours général.**
  
- ✓ Cette démarche est à réaliser en complétant le formulaire correspondant : [FORMULAIRE QUALIFICATION OPTIONNEL GAM](#).
  
- ✓ **Pour chaque gymnaste, il faut préciser un maximum de 3 agrès en dehors du saut.**
  
- ✓ Seuls les gymnastes ayant une note de départ correspondant au total de référence 2025 peuvent être sélectionnés pour le championnat de France (cf. note d'information n°1 de janvier 2025). Avec au maximum 12 qualifiés à chaque agrès selon le classement vertical national, issus des catégories Nationale A optionnel 16 ans et plus et Nationale A 16 ans à 22 ans et plus.
  
- ✓ **Attention, seuls les gymnastes ayant complété le formulaire peuvent être pris en compte.** Les autres compétiteurs ne peuvent donc pas être qualifiés en optionnel s'ils ne sont pas qualifiés dans leur catégorie d'origine.
  
- ✓ **Date limite pour compléter le formulaire : le vendredi 4 avril.**
  
- ✓ Pour les gymnastes concourant en catégorie Nationale A optionnel 16 ans et plus, pas de démarche à réaliser.